



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-102964>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **24-102964**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 24440055200026

**Ville :** ANCENIS-SAINT-GEREON

**Code postal :** 44150

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 44

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** [https://pays-ancenis.e-marchespublics.com/pack/annonce\\_marche\\_public\\_14158\\_1043425.html](https://pays-ancenis.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_14158_1043425.html)

**Identifiant interne de la consultation :** 2025FOURRANI

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** DUBOURG Aurélie

**Adresse mail du contact :** moyens-generaux@pays-ancenis.com

**Numéro de téléphone du contact :** +33 240963189

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** 1) Une lettre de candidature ou équivalent (notamment DUME tel que prévu au R 2143-4 CCP)) comprenant la déclaration sur l'honneur conforme à l'article R 2143-3 du code de la commande publique : " Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur : ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141 5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ".- Pour l'ensemble des lots : - les moyens humains généraux de la société, - Les moyens matériels généraux de la société, - Une liste des principales références des 3 dernières années, avec indications dates, montants et destinataires publics ou privés des prestations, objet du marché, - Le certificat de capacité délivré par les services de la

préfecture, DDPP, ou équivalent, attestant de ses connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie, - L'habilitation de la société par la direction départementale des services vétérinaires ou équivalent - Uniquement pour le lot 1 : - L'enregistrement au registre des transporteurs légers pour exécuter le transport d'animaux vivants dans le respect des règles techniques et sanitaires en vigueur ou équivalent.

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** 07/10/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** Les services du pouvoir adjudicateur

**Critères d'attribution :** LOT 1 : PRESTATIONS DE CAPTURE, TRANSPORT, ACCUEIL ET MISE EN FOURRIERE DES ANIMAUX ERRANTS OU ABANDONNES Valeur technique (pondération : 60 %) appréciée au vu de la qualité de la note méthodologique et au vu des sous-critères exposés dans le RC. Prix des prestations (pondération : 40 %) apprécié au vu du prix unitaire de prise en charge d'un ou plusieurs animaux sur un même site renseigné à l'acte d'engagement. LOT 2 : SERVICE D'ACCUEIL D'ANIMAUX ERRANTS OU ABANDONNES EN FOURRIERE. Valeur technique (pondération : 70 %) appréciée au vu de la qualité de la note méthodologique et au vu des sous-critères exposés dans le RC. Prix des prestations (pondération : 30 %) apprécié au vu du total du prix global et forfaitaire et du prix unitaire.

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Prestations de capture, transport, accueil et garde en fourrière des animaux errants sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis - 2 lots

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 98380000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Par arrêté préfectoral du 11 avril 2001, la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) détient la compétence " Fourrière pour animaux errants et abandonnés " couvrant les opérations matérielles de capture et de fourrière. Ce marché est composé de deux lots : - Lot n°1 : Capture, transport et mise en fourrière des animaux errants ou abandonnés - Lot n°2 : Service d'accueil d'animaux errants ou abandonnés en fourrière La consultation est passée en application des articles L 2123-1, R 2123-1 1°), R 2123-4 et R 2123-5 du CCP. Chaque marché est un accord-cadre à bons de commande qui donnera lieu à l'attribution d'un marché à un opérateur unique pour la durée du marché, passé en application des articles R 2162-1 à R 2162-6 et R 2162-13 à R 2162-14 du CCP. Lot n°1 : prix unitaires. Le montant des prestations, annuellement, est compris entre un montant minimum de 10 000 euros HT et un montant maximum de 20 000 euros HT. Lot n°2 : prix mixte. Il est à montant forfaitaire pour la partie concernant les frais d'adhésion, et à prix unitaires avec bons de commande pour les prestations d'accueil décrit dans le bordereau des prix unitaires et les frais vétérinaires. Sur la partie unitaire, le montant des prestations, annuellement, est compris entre un montant minimum de 5 000 euros HT et un montant maximum de 30 000 euros HT. Durée des marchés : 1 an à compter du 1er janvier 2025, renouvelable 3 fois pour la même période, la durée totale du marché ne pouvant excéder 4 ans. Durée d'exécution : pour le lot 1, l'intervention de capture doit être faite sans délai, et au maximum dans les 24h, après appel téléphonique d'un représentant d'une commune du territoire (élu, agent communal ou agent municipal).

**Lieu principal d'exécution du marché :** COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

**Durée du marché (en mois) :** 48

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

Marché alloti : Oui

## Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Capture, transport et mise en fourrière des animaux errants ou abandonnés

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 85210000

**Lieu d'exécution du lot :** Communauté de communes du pays d'Ancenis

- **Description du lot :** Service d'accueil d'animaux errants ou abandonnés en fourrière

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 98380000

**Lieu d'exécution du lot :** Communauté de communes du pays d'Ancenis

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Budget de la COMPA, ressources propres. Les factures seront payées dans le délai global de paiement fixé à 30 jours max. dans les conditions fixées par les articles L 2192-10 et suivants du CCP. Prix révisable(s) selon les modalités décrites au CCATP. Le délai part de la date de réception de la facture sous réserve de la fourniture des éléments nécessaires à la réalisation des conditions fixées dans le marché. En cas de dépassement de ce délai, le calcul des intérêts moratoires sera égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points auquel s'ajoute l'indemnité forfaitaire de frais de frais de recouvrement de 40 euros conformément aux dispositions des articles R 2192-31 à R 2192-36 du code de la commande publique. Il ne s'agit pas d'un marché réservé. Dans le cas où le candidat ferait une offre sous la forme d'un groupement, il n'est pas imposé de forme au groupement retenu après attribution du marché. Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres. Les variantes ne sont pas autorisées. Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle. Conformément aux dispositions des articles R 2132-1 à R 2132-14 du CCP, la présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Les dossiers de consultation sont uniquement téléchargeables sur site <http://www.pays-ancenis.com/compa/marches-publics/> qui vous redirigera vers le profil acheteur de la collectivité. Le pouvoir adjudicateur procédera à une première analyse des offres, selon la méthode exposée au RC. A l'issue de cette première analyse, le pouvoir adjudicateur décidera : soit d'attribuer le marché au candidat qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution énoncés au RC, soit d'engager des négociations avec les trois candidats qui auront présenté les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'attribution énoncés au RC. Pour les marchés > à 25 000 euros HT, la signature électronique de l'offre est imposée pour le candidat proposé à l'attribution. Pour les marchés < à 25 000 euros HT, la signature électronique est préconisée mais non imposée. L'instance chargée des procédures de recours est : Tribunal Administratif de Nantes 6 allée de l'île Gloriette BP 24111 44041 NANTES CEDEX Adresse internet(U.R.L) : <http://nantes.tribunal-administratif.fr>. Les voies de recours ouvertes aux candidats sont décrites au RC. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au : Tribunal administratif de Nantes 6 allée de l'île Gloriette BP 24111 44041 NANTES CEDEX Courriel : [greffe.ta-nantes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr) Adresse internet(U.R.L) : <http://nantes.tribunal-administratif.fr>. En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est : Tribunal administratif de Nantes 6 allée de l'île Gloriette BP 24111 44041 NANTES CEDEX Courriel : [greffe.ta-nantes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr) Adresse internet(U.R.L) : <http://nantes.tribunaladministratif.fr>

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 10/09/2024

